

Avis de consultation Projet QC-2022-04

Juin 2022

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 9 juin 2022 au 23 juin 2022.

Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur les normes de fiabilité suivantes en vue de leur éventuelle adoption par la Régie.

Nouvelles versions de norme :

- CIP-004-7 – Cybersécurité – Personnel et formation
- CIP-011-3 – Cybersécurité – Protection des informations

Normes à retirer :

- CIP-004-6 – Cybersécurité – Personnel et formation
- CIP-011-2 – Cybersécurité – Protection de l'information

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des normes de fiabilité à adopter et retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Normes et annexes QC proposées;
- Sommaire des normes à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact de chacune;
- Justification technique des normes proposées;
- Normes en suivi de modifications;
- Annexes en suivi de modifications.